

Appel à contribution Revue **pour** TIERS-LIEUX EN RURALITÉS

Tiers-lieux en ruralités : infrastructures démocratiques, services de proximité, coopérations territoriales, communs et nouvelles grammaires de l'action publique

Groupe de coordination : Monique Poulot, Achille Warnant, Claire Delfosse, Rémy Seillier, Nelly Regnier et Camille Breton

Date limite de soumission des propositions : 5 juin 2026

Propositions à envoyer à : revuepourtierslieux@framagroupes.org

Depuis une quinzaine d'années, les tiers-lieux se sont imposés comme des objets centraux des politiques territoriales, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Espaces hybrides mêlant activités économiques, sociales, culturelles, éducatives et citoyennes, ils recouvrent une grande diversité de formes : lieux de travail partagé, manufactures de proximité, tiers-lieux nourriciers, cafés associatifs, espaces culturels, lieux de médiation numérique, centres d'hébergement, etc.

Si le phénomène a d'abord été documenté à partir des grandes métropoles, l'essor des tiers-lieux en territoires peu denses constitue aujourd'hui un fait territorial majeur. Dans de nombreuses communes rurales et petites villes, ces lieux jouent un rôle structurant : maintien de services de proximité, animation sociale et culturelle, soutien à l'insertion professionnelle, accompagnement des transitions écologiques, revitalisation des centres-bourgs ou encore accueil de nouvelles populations.

Les tiers-lieux ruraux ne sauraient toutefois être analysés comme de simples déclinaisons périphériques de modèles urbains. Ils s'inscrivent dans des contextes spécifiques : faible densité, dispersion de l'habitat, raréfaction des services publics et commerciaux, contraintes de mobilité, ressources financières limitées, mais aussi forte capacité d'auto-organisation locale, ancrage bénévole, hybridation des statuts juridiques et mutualisation des fonctions. Ils interrogent ainsi directement les modèles classiques du développement territorial, fondés sur la planification, la spécialisation sectorielle et la hiérarchie des échelles d'intervention.

Dans ce numéro, nous proposons d'interroger les tiers-lieux ruraux comme révélateurs et laboratoires de transformations plus profondes : nouvelles formes de coopération territoriale, recomposition des modèles économiques locaux, évolution des modes d'action publique et renouvellement des pratiques démocratiques.

Plusieurs thématiques sont notamment attendues :

1. Les tiers-lieux comme infrastructures territoriales démocratiques

Quels rôles jouent concrètement les tiers-lieux dans les territoires ruraux ? Comment contribuent-ils au maintien ou à la reconstitution de fonctions essentielles : services de proximité, sociabilité, accès au numérique, formation, insertion, culture, alimentation ou hébergement ? En quoi participent-ils à la cohésion sociale, à l'engagement citoyen et à la qualité de vie dans des territoires marqués par le vieillissement démographique, la précarité ou l'isolement ?

Les contributions pourront analyser le rôle des tiers-lieux ruraux en matière de citoyenneté et de participation démocratique (politisation par l'action, co-construction de projets, entraide, gouvernance partagée, délibération informelle), ainsi que leur positionnement entre injonctions à la neutralité institutionnelle et formes d'engagement politique ou militant.

2. Modèles économiques hybrides et soutenabilité institutionnelle

Quels sont les modèles économiques des tiers-lieux ruraux et comment combinent-ils financements publics, ressources marchandes, bénévolat et économie sociale et solidaire ? Quelles difficultés rencontrent-ils pour accéder aux dispositifs de droit commun et sécuriser leur fonctionnement ?

Les contributions pourront analyser les recompositions du travail et des statuts à l'œuvre dans ces lieux (frontières entre emploi, entrepreneuriat, bénévolat, engagement citoyen), ainsi que les enjeux de soutenabilité institutionnelle : financement du fonctionnement, reconnaissance des compétences d'animation et d'ingénierie territoriale, pérennisation du « temps humain » nécessaire à la coopération.

3. Coopérations territoriales et dynamiques translocales

Comment les tiers-lieux s'insèrent-ils dans les écosystèmes territoriaux existants (collectivités, associations, entreprises, agriculteurs, institutions culturelles ou éducatives) ? Favorisent-ils des logiques de coopération plutôt que de compétition locale ?

Les contributions pourront analyser dans quelle mesure ils s'inscrivent dans des réseaux multi-scalaires (translocaux, régionaux, nationaux, européens) et comment ces dynamiques influencent leur développement et leur rôle territorial.

4. Tiers-lieux et transformation de l'action publique

En quoi les tiers-lieux interrogent-ils les modes traditionnels de conception et de mise en œuvre des politiques publiques ? Peuvent-ils être analysés comme des espaces intermédiaires entre société civile, institutions et habitants, participant à la fabrique locale de l'action publique ?

Les contributions pourront analyser les effets des dispositifs de soutien publics (programmes, labels, appels à projets) sur les gouvernances et les activités des tiers-lieux, ainsi que l'émergence de nouvelles formes d'action publique : administration partenariale, subsidiarité horizontale, co-production de l'action publique, partenariats public-communs.

5. Communs territoriaux et transitions

Dans quelle mesure les tiers-lieux ruraux participent-ils aux transitions écologiques, alimentaires, énergétiques ou numériques ? Peuvent-ils être analysés comme des communs territoriaux, fondés sur la mutualisation des ressources, la gouvernance partagée et la contribution citoyenne ?

Les articles pourront interroger leur rôle dans l'institution de communs productifs (équipements mutualisés, ateliers partagés, plateformes de réemploi), leurs rapports aux enjeux fonciers, patrimoniaux et environnementaux, ainsi que leurs effets sur l'autonomie locale et la soutenabilité écologique.

Les auteurs sont invités à proposer des contributions originales, interdisciplinaires, mobilisant des approches issues de la géographie, de la sociologie, de la science politique, de l'économie, de l'urbanisme, des sciences de l'éducation ou des études rurales. Les articles pourront s'appuyer sur des études de cas, des enquêtes de terrain, des analyses comparatives ou des réflexions théoriques. Des retours d'expérience sont également attendus.

REVUE POUR

La revue POUR est réalisée par le GREP, Groupe Ruralités, Education et Politiques. Le GREP a été fondée par Edgard Pisani et Paul Harvois en 1964, et la revue POUR lancée en 1967. Elle est actuellement coordonnée par un Comité de rédaction d'une vingtaine de personnes (enseignants, chercheurs, professionnels du monde agricole et rural) et est accessible sur le portail www.cairn.info depuis 2014 (consultations annuelles : environ 200 000).

La revue défend une plus grande égalité et solidarité des territoires et de leurs habitants, des politiques agricoles au service d'une réelle durabilité, un tissu associatif dynamique et créatif, et un investissement à long terme dans la formation des citoyens. Elle réunit dans son lectorat comme dans ses auteurs le monde de la formation et de la recherche, des élus et des administrations territoriales, des professionnels et associations du monde rural, de l'agriculture, du développement et de l'environnement.

Chaque numéro de la revue est organisé autour d'un thème sous forme d'un dossier d'une vingtaine d'articles. Des rubriques « Analyses et actualités », « Retours d'expérience » « Note de lecture » et « Agenda » le complètent.

CONSIGNES

• RÉSUMÉS – Avant le 5 juin 2026

Les propositions d'articles doivent être soumises sous forme de résumé avant le 5 juin 2026.

Chaque résumé comprendra :

- un titre provisoire ;
- une présentation synthétique de l'article (3 000 caractères maximum, espaces compris) précisant la problématique, l'approche et, le cas échéant, le terrain ou le matériau mobilisé ;
- une brève notice biographique du ou des auteurs ;
- quelques éléments de bibliographie.

L'ensemble des propositions sera examiné par le groupe de coordination, qui procédera à une sélection au regard de leur pertinence scientifique et de leur adéquation avec les axes du dossier. Les auteurs seront informés des suites données à leur proposition au plus tard le 15 juin 2026.

- **ARTICLES – Avant le 16 octobre 2026**

Les articles complets sont attendus pour le 16 octobre 2026.

Longueur : Les articles de cette rubrique font environ 20 000-25 000 signes espaces compris (Il s'agit ici d'une moyenne, le groupe de coordination du thème ayant toute latitude pour équilibrer le contenu du numéro).

Composition : Les articles doivent comporter :

- Nom de l'auteur et sa fonction
- Titre de l'article (même s'il est provisoire)
- Les sigles doivent être développés, dans le texte ou en note de bas de page
- Les textes ne doivent comporter aucune mise en forme : ni gras, ni majuscules, ni souligné.

- intertitres : les écrire sans mise en forme et retourner à la ligne

- majuscules : lettre capitales autorisées (début de phrase et noms propres)

-les citations doivent être en italiques et entre guillemets

- Notes en bas de chaque page

Références bibliographiques en fin d'article, avec, dans l'ordre,

- le nom de l'auteur suivi de l'initiale de son prénom, ou son prénom

-le titre de l'ouvrage (en italique), l'éditeur, la collection, l'année de publication.

-s'il s'agit d'un article : le titre de l'article, le titre de la revue (en italique), la date, les liens éventuels

Exemples :

- Ravel P. (ou Paul), L'école aujourd'hui, quelles réalités ?, éd. ESF, coll. Pratiques et enjeux pédagogiques, 2001.

- Moustier P. (ou Philippe), « Les mutations récentes des appellations provençales » in Historiens et géographes, n°402, mai 2008, p. 205-218

Si possible joindre au moins une illustration afin d'aérer la présentation du numéro : photo, carte, dessin, graphique... en bonne résolution, noir et blanc (ou couleur) sachant que le tirage se fera principalement en noir et blanc, mais que les documents peuvent être visibles en couleur sur Cairn.info.

Chaque illustration doit comporter un numéro, un titre, une légende et l'auteur. Une note dans l'article (ex : insérer ici photo 1 : légende, auteur) doit définir l'endroit souhaité pour son insertion. Les photos et les cartes peuvent être envoyées séparément dans un fichier source.

Le groupe de coordination du numéro effectue une première lecture de l'article et précise à l'auteur, le cas échéant, les modifications ou compléments souhaités. Après accord sur une dernière version celle-ci est ensuite relue une dernière fois en interne uniquement sur la forme, avant transmission pour la publication (PAO).

Un numéro est envoyé gratuitement par la poste aux auteurs, leur adresse postale est donc nécessaire et à fournir en même temps que l'article.